

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**820<sup>e</sup>** séance

Lundi 28 mars 2011, à 15 heures

Vienne

*Président* : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

*La séance est ouverte à 10 h 12.*

**Ouverture de la session**

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excellence, Mesdames et Messieurs, bonjour.

C'est un grand plaisir pour moi de souhaiter la bienvenue au Centre international de Vienne et j'ai le plaisir d'ouvrir la cinquantième session et la 820<sup>e</sup> séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Aujourd'hui, nous participons à un événement remarquable, la cinquantième session du Sous-Comité et cette année, nous allons également célébrer un autre événement impressionnant, c'est-à-dire le cinquantième anniversaire du Comité lui-même. À cet égard, je voudrais faire quelques brefs commentaires.

Vous vous souviendrez, la première séance du Comité permanent a eu lieu le 27 novembre 1961, facilitant l'adoption de la résolution 17/21 de l'Assemblée générale la même année. Cette résolution importante a constitué la naissance du droit spatial international. Cette résolution a réaffirmé que les Nations Unies devraient constituer le point focal de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Pendant 50 ans, le Comité a été témoin et a été au centre de l'exploration étonnante et de l'utilisation de l'espace par l'homme. Depuis sa création, le Comité a poursuivi des efforts visant à promouvoir l'exploration spatiale et visant à

apporter les avantages des technologies spatiales sur terre afin de promouvoir le développement durable de tous les pays.

Parmi les réalisations réellement impressionnantes du Comité et du Sous-Comité, je citerai notamment l'élaboration d'un régime juridique international déterminant les activités des États dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique comprenant cinq traités et cinq séries de déclarations et principes sur les activités spatiales. Entre autres, je citerai le Traité de l'espace de 1967 qui représente un instrument juridique essentiel, une sorte de *magna carta* du droit spatiale.

Ces traités relatifs à l'espace ainsi que tous les autres traités essentiels de l'espace, constituent en fait l'ordre juridique déterminant les activités spatiales jusqu'à nos jours. C'est donc avec un grand plaisir que je vois les efforts poursuivis par le Comité et le Sous-Comité visant à promouvoir l'application du régime juridique dans l'espace et promouvoir la mise en place des capacités en matière de droit spatial.

Le Comité et ses deux Sous-Comités au cours des dix dernières années, ont montré leur volonté de poursuivre l'ordre international et de promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. En effet, ils ont pris des décisions importantes, notamment pour protéger la terre et l'environnement spatial et en renforçant les capacités des États à promouvoir le développement économique, social et culturel et en renforçant le

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



cadre réglementaire et les mécanismes réglementaires dans ce sens.

Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous signaler une autre date remarquable. Le 12 avril prochain marque le cinquantième anniversaire du premier vol habité, à savoir c'était le jour où Youri Gagarine est devenu le premier homme à être lancé sur l'orbite de la terre, ouvrant ainsi un nouveau chapitre des activités humaines dans l'espace. Le Comité est prêt à commémorer comme il se doit tous ces événements, notamment pendant le segment de haut niveau du Comité qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain. Le secrétariat envisage notamment, en collaboration avec les États membres, un certain nombre de manifestations qui se tiendront pendant la session du Comité.

J'ai le plaisir de vous informer qu'au cours du mois d'avril, la Fédération de Russie organisera une exposition dans la rotonde pour honorer, pour marquer et célébrer le vol historique de Gagarine. L'inauguration de cette exposition aura lieu le 4 avril à 14 heures dans la rotonde. Des informations supplémentaires vous seront fournies le moment venu.

Avec ces quelques commentaires, nous allons maintenant passer à l'adoption de l'ordre du jour.

**Adoption de l'ordre du jour** (*document A/AC.105/C.2/L.280*) (point 1 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, vous êtes saisis de l'ordre du jour provisoire de cette session, document L.280. L'ordre du jour provisoire a été préparé sur la base de l'accord dégagé au sein du Comité à sa cinquante-troisième session en 2010 et approuvé par la suite par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/97 du 10 décembre 2010.

Je vous indique que les annotations ne font pas partie de l'ordre du jour. Il y a un calendrier indicatif à l'annexe du document L.280. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que l'ordre du jour provisoire a été adopté ? *Il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant attirer votre attention sur les documents qui ne sont pas énumérés dans l'ordre du jour provisoire et qui sont importants. Premièrement, le document de travail présenté par le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique intitulé "Déclaration du cinquantième anniversaire du vol spatial habité et le cinquantième anniversaire du COPUOS".

Je vous renvoie au rapport du groupe de travail plénier figurant dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, document A/AC.105/987/Ann.1/Par.14 à 17.

Des consultations sur ce projet de déclaration important ainsi que l'organisation de la journée inaugurale du COPUOS le 1<sup>er</sup> juin se tiendront à la présente session du Sous-Comité juridique et les délégations seront informées lorsque ces consultations seront organisées.

Le deuxième document est un document de travail préparé par le secrétariat, intitulé "Examen de l'utilisation des transcriptions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité juridique". C'est un document qui sera examiné la semaine prochaine au titre du point 12 de l'ordre du jour.

Troisième document. Il s'agit d'un document de travail présenté par la République tchèque, intitulé "Examen général des aspects juridiques des directives sur la réduction des débris spatiaux du COPUOS afin de transformer ces directives en principes qui devraient être adoptés par l'Assemblée générale". Ce document sera présenté cette première semaine au titre du point 10 de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux". Une décision sera prise au titre du point 12 de l'ordre du jour, "Propositions au COPUOS concernant de nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour".

Il y a en plus deux documents de salle de conférence. Le CRP.4 qui est un projet de rapport du groupe de travail sur la législation spatiale nationale. Le président de ce groupe de travail, Mme Marboe, organisera des consultations informelles pendant cette première semaine. Les délégations seront informées le moment venu. Ce document sera ensuite examiné au sein du groupe de travail la semaine prochaine. Le deuxième document est le CRP.8 qui contient la version révisée actualisée du projet de contribution du COPUOS à la Conférence des Nations Unies du développement durable Rio+20. Je vous renvoie au rapport du groupe de travail plénier sur le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, l'annexe 1, paragraphes 10 et 11. Des consultations seront également organisées sur cette version révisée au cours de la présente session du Sous-Comité et des délégations seront informées le moment venu.

**Déclaration du Président** (point 2 de l'ordre du jour)

***Reconvocation des groupes de travail***

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant passer à la reconvocation de nos groupes de travail à la présente session afin de permettre aux présidents des groupes de travail respectifs de commencer au plus tôt leurs consultations. Nous allons reconvoquer les groupes de travail suivants avec leurs présidents respectifs : le groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, présidé par M. Jean-François Mayence de la Belgique ; le groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace, sous la présidence de M. José Monserrat Filho du Brésil et le groupe de travail sur la législation nationale liée à l'exploration pacifique et à l'utilisation pacifique de l'espace, sous la présidence de Mme Marboe de l'Autriche.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite rétablir et reconvoquer ces groupes de travail avec leurs présidents respectifs ? Il n'y a pas d'objections, et je souhaite présenter à M. Jean-François Mayence, M. José Monserrat Filho et Mme Irmgard Marboe, bonne chance pendant leurs travaux à la présente session.

***Participation d'États non membres***

Je voudrais vous informer que j'ai reçu des communications provenant de l'Azerbaïdjan, du Costa Rica, de la République dominicaine, d'Israël, des Émirats arabes unis et du Yémen, demandant de participer aux réunions de la présente session du Sous-Comité juridique en qualité d'observateurs.

Je propose que conformément à la pratique établie, nous invitions ces délégations à participer à la présente session et à prendre la parole devant le Sous-Comité selon que de besoin. Bien sûr, ceci est sans préjugé des demandes futures de cette nature et ne constitue aucune décision de la part du Comité concernant le statut de ces pays. C'est simplement une courtoisie que nous octroyons généralement à ces délégations. S'il n'y a pas d'objections, nous allons procéder de cette façon. Il n'y a pas d'objections, *il en est ainsi décidé*.

***Utilisation des services de conférence***

Je voudrais maintenant dire quelques mots concernant l'utilisation des services de conférence dont nous disposons. Vous vous souviendrez que conformément à la pratique établie ces dernières années, le Sous-Comité est convenu d'une organisation de travail souple et que cela constituerait la base de nos travaux au Sous-

Comité. Je voudrais une fois de plus proposer que le Sous-Comité adopte une organisation de travail aussi souple afin de nous permettre de mieux organiser nos travaux à la présente session.

Y a-t-il des objections ? Cela ne semble pas être le cas. *Il en est ainsi décidé*.

Je voudrais maintenant passer aux questions d'ordre organisationnel. La résolution 32/61 de l'Assemblée générale stipule que les membres de chaque organisation soient informés au début de chaque session des ressources dont ils disposent. Je voudrais donc vous informer des dispositions qui ont été prises pendant la présente session du Sous-Comité juridique. Les salles de conférences dont nous disposons, il s'agit de la salle M1, cette salle-ci, ainsi que les salles MOE19, M7, MOE100, MOE27 et ME953.

L'interprétation simultanée en arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol, ainsi que les enregistrements sonores seront à la disposition de la plénière dans les langues d'origine et en anglais. À l'annexe de la résolution 56/242, l'Assemblée générale a adopté des directives visant à limiter la durée des réunions afin de faire en sorte que les réunions se tiennent pendant les heures ordinaires, c'est-à-dire de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, et que les organes intergouvernementaux devraient entreprendre une évaluation de leur cycle de présentation de rapport et structure de réunion et en coordination avec les services de conférence, ajuster leurs demandes de réunion pour les sessions futures en conséquence.

Par ailleurs, les contraintes financières en matière de capacité et de services de conférence coïncident à une tendance à accroître la demande aussi bien pour les services de documentation et les services de conférence. Les capacités existantes ne peuvent pas augmenter leur charge de travail, donc il faut s'en tenir aux directives strictes concernant l'interprétation et les services de documentation. En particulier des réunions *ad hoc*, les consultations informelles, les réunions en dehors des heures habituelles ou pendant les week-ends ne bénéficieront pas des services d'interprétation. Les services de gestion des conférences ont présenté un certain nombre de mesures d'efficacité telle qu'une externalisation accrue, le traitement électronique des documents, le service travail de nuit les heures supplémentaires réduites, ainsi qu'une assistance rédactionnelle réduite.

Dès lors, en coopération étroite entre les délégations, le secrétariat et les services de conférence ont un rôle important à jouer. Nos collègues des services de conférence feront de leur mieux pour nous assister comme ils l'ont fait dans

le passé. La présentation à temps des documents de la session est nécessaire pour leur permettre de distribuer tous les documents dans les six langues officielles, dans toute la mesure du possible. Toutefois, dû à certaines difficultés et contraintes dont j'ai déjà parlé, certains documents seront disponibles pendant la session de clôture en version non-éditée et en anglais uniquement. Tout dépendra du moment de leur présentation aux services de traduction. Je voudrais, en leur nom, assurer le secrétariat qu'il peut compter sur notre coopération et compréhension que les délégations vont respecter ces dates butoir. Je suis sûr qu'ainsi notre session pourra être couronnée de succès.

Je tiens également à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, la demande qui nous a été adressée par l'Assemblée générale nous demandant de réduire la longueur des rapports produits par le secrétariat, et cela comprend également les rapports des organes intergouvernementaux. C'est la raison pour laquelle, j'ai le devoir de vous informer que pour ce qui est de cette session du Sous-Comité, le secrétariat raccourcira la longueur des rapports conformément aux directives du Directeur général, sans toutefois avoir une incidence sur la qualité et le contenu de celui-ci. J'en appelle à votre coopération sur cette question et votre compréhension.

Enfin, Mesdames et Messieurs, je vous prierais de bien vouloir éteindre vos téléphones portables lorsque vous entrez dans toute salle de conférence. Les téléphones portables, lorsqu'ils sont allumés ou lorsqu'ils sont en mode standby, sont une source d'interférence assez importante avec le système sonore des salles de conférence. Cela a une incidence sur la qualité de l'interprétation et de l'enregistrement. Je vous demanderai donc de respecter ma demande. Je vous remercie.

Je vais maintenant vous donner un aperçu de notre programme de travail pour les prochaines réunions. Ce matin, nous allons commencer le premier point de l'ordre du jour, le point 3, "Débat général". Cette après-midi, un colloque aura lieu à 15 heures, colloque qui porte le titre de "Nouveau regard sur la délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique".

Je tiens également à vous informer, Mesdames et Messieurs, qu'à 18 heures, suite à ce colloque, aura lieu une réception organisée par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial, dans la Salle Mozart du Centre international de Vienne, à son restaurant qui est au rdc du bâtiment F.

Y a-t-il des questions ou des observations sur le programme de travail que je viens de vous

présenter ? Non, cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc procéder de la sorte.

#### **Débat général** (point 3 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, je vous propose donc de commencer l'examen du point 3 de notre ordre du jour, "Débat général".

Le premier orateur sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran qui prendra la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Monsieur, vous avez la parole.

**M. A. A. SOLTANIEH** (Groupe des 77 et de la Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je tiens à exprimer notre reconnaissance pour la tenue couronnée de succès de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique du CUPEA et à vous assurer, Monsieur le Président et vous les membres du Bureau, de notre plein soutien au cours de cette session.

Le Groupe tient également à remercier et exprime sa reconnaissance à la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan Othman, et à son équipe pour avoir préparé la documentation et planifié la tenue de cette réunion.

Le Groupe des 77 et de la Chine tient à présenter ses condoléances et à faire part de sa solidarité avec les peuples de la Nouvelle-Zélande et du Japon pour la grande quantité de vies humaines qui ont été perdues suite aux catastrophes naturelles qui ont affecté ces pays.

Monsieur le Président, cette année marque le cinquantième anniversaire de la première session du CUPEA, elle marque également le cinquantième anniversaire du Sous-Comité juridique et le cinquantième anniversaire des vols humains habités. Notre groupe tient à saisir cette occasion pour exprimer sa reconnaissance au CUPEA et à ses deux Sous-Comités pour tout le travail qui a été accompli dans la promotion de la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique par le biais de l'élaboration de traités qui régissent les activités dans l'espace extra-atmosphérique et qui sont un contexte propice à l'examen de questions qui ont une incidence très forte sur le développement des nations.

Ces dernières années, nous avons observé comment les pays en développement se sont lancés de plus en plus dans des activités spatiales et ont participé de plus en plus aux débats au niveau du CUPEA. Plusieurs membres du Groupe des 77 et de la Chine sont parvenus à des réalisations assez importantes dans le domaine des activités spatiales, d'autres en revanche ne commencent qu'à inclure

certaines activités spatiales dans leurs programmes nationaux. Cela démontre que les membres de mon groupe sont conscients de l'incidence, de l'importance et du potentiel que les activités spatiales ont aujourd'hui.

Le Groupe des 77 et de la Chine est prêt à participer aux débats de ce Sous-Comité pour appuyer les mesures visant à renforcer la coopération internationale dans les activités spatiales, promouvoir l'élaboration de réglementations dans le cadre juridique de manière à ce que les activités spatiales puissent profiter à tous les peuples de notre monde. Nous devrions structurer les activités à venir et les activités actuelles dans ce domaine, l'objectif étant de contribuer au développement durable, à la prospérité économique et sociale, en particulier pour les pays en développement.

Au seuil de mon intervention, Monsieur le Président, le Groupe des 77 et de la Chine tient à rappeler le principe de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique sur un pied d'égalité, ainsi que toute une série de principes, le principe de la non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique y compris la lune et d'autres corps célestes. Le principe de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique tel que le disent les articles 3 et 4 du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique y compris la lune et les autres corps célestes.

Monsieur le Président, les activités dans l'espace extra-atmosphérique ces dernières années se sont développées de manière assez spectaculaire. De nouveaux venus, qu'il s'agisse d'activités non-gouvernementales ou gouvernementales, ont, de par le monde, démontré le potentiel sans limite de l'espace extra-atmosphérique, mais ont également démontré qu'il a ses limites et ses faiblesses. Étant donné cette nouvelle réalité dans laquelle nous opérons, beaucoup doit être fait et beaucoup de questions doivent être examinées notamment dans le cadre juridique international des activités spatiales. Mon groupe est d'avis, Monsieur le Président, que l'utilisation garantie et adéquate de l'espace sera garantie si toutes les activités qui sont menées à bien dans cet environnement sont étayées par des règlements, des règles et des recommandations qui sont clairs et applicables et qui peuvent être mis en œuvre par tous les acteurs de ce secteur.

Plusieurs des questions qui devront être examinées au cours de cette session sont d'une importance tout à fait particulière pour les pays en développement, la protection de l'environnement, le transfert de la technologie, la coopération internationale, entre autres, sont quelques-uns des

domaines qui doivent être renforcés. Cela pourra se faire par l'amélioration du cadre juridique international relatif aux activités spatiales.

La prolifération, Monsieur le Président, des débris spatiaux et les possibilités accrues de collisions et d'interférence suscitent des inquiétudes quant à la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment dans l'orbite terrestre basse et dans l'orbite géostationnaire. Le Groupe des 77 et de la Chine se félicite de la mise en place d'un groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales au niveau du Sous-Comité scientifique et technique et encourage ce Sous-Comité, le Sous-Comité juridique, à suivre les débats ayant lieu au niveau de ce groupe de travail pour pouvoir contribuer, d'un point de vue juridique et de manière plus générale à la sécurisation des activités spatiales pour tous les acteurs de l'espace, et ainsi veiller de manière simultanée à ce que tous les États puissent avoir un accès équitable à cette ressource naturelle limitée qu'est l'espace extra-atmosphérique.

Le Groupe des 77 et de la Chine, Monsieur le Président, est d'avis que ce Sous-Comité devrait prendre en considération les conclusions de ce débat et évite de prendre des mesures qui pourraient limiter l'accès à l'espace par des pays ayant des capacités spatiales émergentes. Notre groupe est d'avis que le cadre juridique international devrait être développé plus avant pour prendre en considération toutes les inquiétudes des États, éviter de mettre en place des seuils ou des normes trop élevées en matière d'activités spatiales qui pourraient entraver le renforcement des capacités dans ce domaine pour les pays en développement. À cet égard, le Groupe des 77 et de la Chine tient à souligner qu'il est nécessaire de consacrer davantage d'efforts au renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial et mettre les experts et les connaissances nécessaires à disposition des pays en développement.

À cet égard, l'interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devrait être accrue afin de synchroniser, pour ainsi dire, le développement progressif du droit spatial avec les avancées techniques et scientifiques dans ce domaine. Le groupe est d'avis que la coordination et les synergies existant entre les Sous-Comités devraient promouvoir également la compréhension, l'acceptation et une véritable application des instruments juridiques existants adoptés au niveau des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que le rôle des Nations Unies et des Traités et Principes des Nations Unies dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique sont la base qui nous permettra de réglementer la participation et la responsabilité des

entités gouvernementales, non-gouvernementales et du secteur privé, et renforcer, ce faisant, la sûreté dans l'espace.

Monsieur le Président, nous disposons d'un mécanisme adapté au niveau du CUPEA, nous disposons de deux Sous-Comités qui nous permettront d'aborder les questions spatiales. Il ne faut pas oublier que les peuples, de par le monde, comptent sur le système des Nations Unies pour apporter une réponse aux besoins de notre planète et aux besoins des pays en développement. Dans un esprit de coopération et de consensus, mon Groupe nourrit l'espoir que nous serons en mesure d'aborder ces questions et d'arriver à des conclusions et à des recommandations qui contribueront à la prospérité de notre monde par le biais de la promotion d'une coopération internationale accrue dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Mon Groupe, Monsieur le Président, est prêt à participer dans les débats qui sont sur le point d'avoir lieu au cours de cette session du Sous-Comité juridique et exprimera son point de vue sur les différents points de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant, l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran pour sa déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Merci beaucoup, Monsieur.

Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la Colombie au nom du GRULAC, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Monsieur, vous avez la parole.

**M. H. R. QUIMBAYA MORALES** (GRULAC) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le GRULAC, je tiens tout d'abord à vous féliciter, vous êtes à nouveau Président de notre Sous-Comité. Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, sachez-le, du fait que sous votre direction les travaux de notre Sous-Comité au niveau de cette session, seront couronnés de succès.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de présenter au nom du GRULAC nos condoléances et de faire part de notre solidarité aux peuples et aux gouvernements de la Nouvelle-Zélande et du Japon suite à la grande quantité de vies humaines qui ont été perdues étant donné les catastrophes qui ont secoué ces pays. Ces catastrophes récentes démontrent une fois de plus qu'il est nécessaire de renforcer l'utilisation de

l'application des techniques spatiales dans la gestion des catastrophes naturelles.

Le GRULAC tient également à prendre part à la célébration du cinquantième anniversaire du CUPEA, au cinquantième anniversaire des vols spatiaux habités. Mon groupe, Monsieur le Président, est conscient de l'importance des réalisations obtenues jusqu'à présent dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ainsi que dans l'application des techniques spatiales au service du développement humain.

Nous tenons également à rendre hommage à la commission qui sert de forum, de débats et de promotion de l'application des techniques spatiales et la promotion également de la coopération internationale et sa mise au service du développement humain.

Monsieur le Président, mon groupe est convaincu du principe de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes également convaincus des bénéfices que son exploitation peut apporter au développement humain. À cet égard, nous tenons à réitérer notre respect et notre engagement en faveur des principes et des accords qui doivent régir les activités des États dans l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

En particulier, le principe de l'accès universel à l'espace extra-atmosphérique sur un pied d'égalité, accès universel pour tous les États sans discrimination quelle qu'elle soit et quel que soit le niveau de développement scientifique, technique et économique de ces pays, ainsi que le principe de son utilisation équitable et rationnelle.

Deuxième principe, le principe de la non-appropriation de l'espace extra-atmosphérique, ce qui comprend la lune et d'autres corps célestes. Aucun État ne peut s'approprier ces corps célestes, ne peut avoir aucune revendication ou velléité de souveraineté, ni ne peut non plus les utiliser ou les occuper de quelque manière que ce soit.

Enfin, l'engagement pris par les États à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins strictement pacifiques.

Et enfin, dernier principe, la coopération régionale dans le développement des activités spatiales.

Monsieur le Président, nous sommes les témoins d'un développement rapide des activités spatiales et d'une utilisation croissante de l'espace extra-atmosphérique par les États mais également par les organisations internationales et les entités du secteur privé. Cette utilisation pourrait avoir une incidence négative sur la protection de l'espace

extra-atmosphérique tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ainsi, certaines de ces questions, comme vous le savez, ont déjà été abordées dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique. À cet égard, l'interaction entre les Sous-Comités scientifique et technique et notre Sous-Comité, le Sous-Comité juridique, doit être renforcée. Il faut synchroniser le développement progressif du droit spatial, le mettre en synchronisation avec les principales avancées scientifiques et techniques dans ce domaine.

Mon groupe est d'avis que la coordination et la mobilisation des synergies existant entre les Sous-Comités contribueront également à promouvoir la compréhension, l'acceptation et l'application véritables de tous les instruments juridiques des Nations Unies existant dans le domaine de l'espace.

Le GRULAC considère qu'il est indispensable de renforcer l'interaction entre les deux Sous-Comités, l'objectif étant de promouvoir l'élaboration de normes internationales qui permettront de mettre en place des mécanismes juridiques régissant la responsabilité des États dans des domaines comme l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, dans le domaine des débris spatiaux, des domaines prioritaires pour ce qui est de la protection de l'environnement spatial.

Monsieur le Président, le GRULAC est convaincu que les Traités et les Principes des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique sont la base de la réglementation de la responsabilité des organisations gouvernementales et de la participation des organisations non-gouvernementales dans ce domaine et permet en outre de renforcer la sécurité juridique dans ce domaine. En outre, le GRULAC est d'avis qu'il est nécessaire de réviser, de mettre à jour et de modifier les Traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, l'objectif étant de renforcer les principes directeurs, principes qui régissent les activités spatiales des États, en particulier l'utilisation pacifique de celles-ci, qui permettent en outre de renforcer la coopération internationale et de mettre l'application des techniques spatiales à la portée de tous.

En guise de conclusion, Monsieur le Président, je tiens à réitérer au nom du GRULAC que nous sommes prêts à contribuer à un débat productif de manière à ce que les débats de notre session puissent être couronnés de succès. Nous reprendrons, Monsieur le Président, la parole sur les points 6, 7, 9 et 10 de cette session du Sous-Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie pour sa déclaration au nom du GRULAC. Merci beaucoup, Monsieur. Prochain orateur sur ma liste, le représentant du Japon. Je donne maintenant la parole à Son Excellence l'Ambassadeur du Japon. Monsieur, s'il vous plaît.

**M. T. NAKANE** (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai le plaisir, au nom du Gouvernement japonais, de prendre la parole devant cette cinquantième session du Sous-Comité juridique du CUPEA. Je tiens tout d'abord à exprimer ma plus sincère reconnaissance à M. Ahmad Talebzadeh ainsi qu'au Dr Mazlan Othman, ainsi qu'à son équipe dévouée, pour leurs efforts inlassables de préparation de cette session du Sous-Comité.

Nous tenons à exprimer nos plus sincères condoléances également à la Nouvelle-Zélande suite au tremblement de terre tragique qui a frappé le 22 février. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer au nom du Gouvernement et au nom du peuple japonais, notre reconnaissance la plus sincère pour le soutien dont nous avons bénéficié de tous les pays suite au tsunami et au tremblement de terre qui ont secoué le Japon le 11 mars.

Nous avons beaucoup souffert, étant donné la grande quantité de vies humaines perdues et les dégâts conséquents qui ont été infligés aux villes et aux foyers des populations du nord-est du Japon. Les paroles d'encouragement et de soutien du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, sont dignes de mention. Nous lui en sommes reconnaissants, elles sont pour nous une source de force et d'espoir, et nous poussent à penser que nous ne sommes pas tout seuls. Avec persévérance, nous sommes convaincus maintenant que nous pouvons surmonter cette catastrophe et nous espérons que nous pourrions reconstruire notre pays grâce à votre soutien.

Je tiens également à exprimer notre reconnaissance la plus sincère aux pays et aux organisations qui ont fourni des données satellitaires par le biais du projet Sentinelles Asie et de la Charte internationale pour nous aider à évaluer la situation sur le terrain et à appuyer les plans que nous échaufaudons, les plans de reconstruction suite à la catastrophe.

Je tiens également à exprimer notre reconnaissance la plus sincère au Centre de contrôle des missions de la NASA à Houston aux États-Unis. Vous le savez, le tremblement de terre qui a secoué notre pays a provoqué la fermeture temporaire de notre centre de contrôle et le centre de contrôle de la NASA nous a permis de continuer d'exploiter KIBO, le module expérimental japonais

dont le nom signifie espoir, ainsi que le vaisseau spatial non habité KUNUTURI.

J'ai le plaisir de vous informer que le KUNUTURI, par exemple, quittera la Station spatiale internationale cette après-midi. C'était prévu avant le tremblement de terre. Il a en effet rempli sa mission de transport.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole ici, à l'occasion du cinquantième anniversaire du CUPEA et du Sous-Comité juridique. Le Japon a participé aux travaux du CUPEA dès le départ et il a travaillé avec diligence en coordination avec d'autres États membres pour mettre en place des traités dans le domaine de l'espace, des principes, des normes.

En tant que représentant du Gouvernement japonais, je tiens à rendre hommage au Dr Yasushi Horikawa, conseiller technique de la JAXA, qui est ici à côté de moi. Celui-ci a été notifié qu'il devra présider le Comité pour la période 2012-2013, en vertu de ce qui est dit dans le rapport du CUPEA pour sa cinquante-troisième session, et suite à la résolution de l'Assemblée générale lors de sa 65<sup>e</sup> session. Je suis convaincu qu'étant donné ses connaissances et son expérience, le Dr Horikawa contribuera de manière significative aux débats fructueux qui auront lieu au niveau du CUPEA.

Monsieur le Président, je tiens maintenant à revenir sur le respect des normes juridiques internationales élaborées dans le cadre du CUPEA et le respect également de la législation nationale japonaise. Le Japon a adopté en mai 2008, un texte de loi sur l'espace, l'exploration et l'utilisation de l'espace au titre de ce texte continueront de se faire en conformité avec les traités relatifs avec l'espace et conformément aux principes pacifiques qui sont consacrés dans la Constitution du Japon. Ce texte prévoit l'application de six principes qui régissent les activités spatiales japonaises. Ceux-ci sont tout d'abord l'utilisation pacifique de l'espace, l'amélioration des vies de nos populations, le renforcement de la sécurité nationale, la promotion de l'industrie, la contribution au développement social et le renforcement de la coopération et des relations internationales. Ce texte prévoit également l'élaboration de lois et de règlements qui sont nécessaires à l'application de ce même texte. En appui à ce texte, un quartier général stratégique pour le développement et l'utilisation de l'espace a été mis en place au niveau du Cabinet du Premier Ministre en septembre 2008. À la tête de celui-ci, comme vous vous en doutez, se trouve le Premier Ministre et celui-ci a publié un plan pour les activités spatiales à venir en juin 2009.

En 2010, le Japon a élaboré deux politiques additionnelles. L'une portant sur les mesures

importantes dans le domaine de la politique spatiale et l'autre portant sur la promotion de la politique spatiale à l'heure actuelle. Ces politiques ont été élaborées dans le cadre du plan national japonais de promotion de la croissance dans le domaine de l'espace et dans le cadre des activités d'application du texte de loi et de ses principes dont je vous parlais tout à l'heure.

Monsieur le Président, nous célébrons la cinquantième session du Sous-Comité juridique et nous tenons à réitérer que, à la lumière de l'échelle croissante que prennent les activités spatiales, les traités dont nous disposons sont d'autant plus indispensables et ils servent de cadre juridique de poursuite de ces activités. Nous tenons par conséquent à souligner la nécessité qu'il y a à utiliser plusieurs forums, y compris le Sous-Comité juridique du CUPEA pour encourager les pays qui ne sont pas encore parties à ces traités relatifs à l'espace, à les ratifier le plus vite possible. Le Japon appuiera les initiatives du CUPEA à cette fin.

Nous pensons également que l'adoption de dispositions non contraignantes est une solution réaliste qui permettra d'encourager les pays à respecter ces normes. Nous continuerons d'appuyer l'élaboration de ces normes au niveau du Sous-Comité.

Monsieur le Président, je tiens également à saisir cette occasion pour vous faire part des réalisations les plus importantes dans le domaine de l'espace. Ainsi, le mois dernier, nous avons reçu une notification du fait que l'astronaute Wakata sera à la mi-2013, le premier commandant japonais de la Station spatiale internationale. Nous en sommes fiers et nous sommes convaincus qu'il s'acquittera de ses fonctions avec succès.

L'explorateur d'astéroïdes Hayabusa est revenu sur la terre l'année dernière. Il nous a ramené des particules qui sont en train d'être analysées. Un petit peu plus tôt ce mois-ci, lors de la Conférence sur les sciences planétaires et lunaires qui a eu lieu aux États-Unis, nous avons fait rapport sur la base des études de météorologie spatiale que ces particules avaient pour origine Itokawa.

Le projet Ikaros a, en outre, démontré qu'il est possible d'utiliser l'énergie solaire dans des systèmes de propulsion au photon. En outre des réalisations dont je viens de vous parler, sachez que le Japon contribue de concert avec le Bureau des affaires spatiales et l'Institut Kyushu de technologies, à un programme de bourse dans le domaine de la technologie des nanosatellites et nous avons pris des mesures concrètes dans le domaine de la réduction des débris spatiaux. Nous

ferons un rapport sur la question lors de l'examen du point 10.

Je tiens également à vous indiquer que le Japon a respecté les dispositions relatives à l'immatriculation des objets lancés dans l'espace. Nous respectons le dernier format pour ce registre qui nous a été fourni par le Bureau des affaires spatiales et nous avons mis à la disposition du Secrétaire général nos instruments de ratification au titre de la Convention sur l'immatriculation et la résolution 17/21 à 26 de l'Assemblée générale.

L'un des mandats qui découle, Monsieur le Président, du Sous-Comité juridique est de débattre sur les aspects juridiques des programmes spatiaux afin d'assurer la pérennité des activités spatiales. En tant que pays phare dans ce domaine, le Japon continuera de contribuer aux travaux du Sous-Comité et travaillera en tant que membre de cette équipe afin de garantir que nous atteindrons les objectifs de ce Sous-Comité. Je vous remercie pour votre attention.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant du Japon. Prochain orateur sur ma liste, le représentant des Philippines. Monsieur, vous avez la parole.

**M. C. P. MANANGAN** (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais vous féliciter pour la façon dont vous dirigez la cinquantième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Je peux vous garantir à vous et aux autres membres du Bureau de notre plein soutien pendant la présente session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire notre gratitude à Mme Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et son personnel dévoué du Bureau des affaires spatiales, pour la façon remarquable dont ils ont préparé la présente session.

Ma délégation voudrait présenter toutes ses condoléances et toute sa solidarité avec les populations de la Nouvelle-Zélande et du Japon suite aux pertes de vies causées par les catastrophes naturelles récentes qui les ont frappées et qui, malgré les difficultés qui les ont frappées, ont fait preuve de fortitude et d'une équanimité sans précédent.

L'année 2011 marque le cinquantième anniversaire des activités spatiales habitées, lorsque le premier homme a été lancé dans l'espace et a osé quitter notre planète. Nous célébrons également le cinquantième anniversaire du COPUOS et la cinquantième session du Sous-Comité juridique. Nous pouvons dire que nous avons fait des progrès importants dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation

pacifique de l'espace et nous voudrions dire toute notre gratitude au COPUOS. Nous nous félicitons de tout ce qui a été accompli par le COPUOS et ses deux Sous-Comités pour promouvoir cet objectif.

Nous appuyons l'élaboration future des réglementations et des règlements dans le cadre juridique afin de permettre à toutes les nations, qu'il s'agisse de nations présentes dans l'espace ou de nations qui commencent à s'intéresser à l'espace, de profiter des activités spatiales de façon équitable leur permettant de poursuivre leurs objectifs de développement économique et pour promouvoir le bien-être de leurs populations.

Les Philippines réitèrent le soutien à l'examen de la question concernant la protection de l'environnement, le transfert des technologies, la coopération internationale qui sont parmi les questions essentielles pour les pays en développement. Nous mettons également l'accent sur la nécessité de consacrer plus d'efforts à la mise en place des capacités juridiques et à mettre à la disposition des pays en développement toutes les expertises nécessaires.

Nous appuyons les efforts nécessaires pour accroître la sensibilisation sur l'importance du droit spatial et du cadre juridique nous permettant de réaliser nos activités spatiales. Nous sommes convaincus que la mise en place des capacités en matière de droit spatial notamment dans les pays en développement doit être renforcée par le biais d'une coopération internationale. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour cette présentation. Je vais maintenant donner la parole à la représentante de la Chine, Madame Chen, vous avez la parole.

**Mme P. CHEN** (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous féliciter au nom de ma délégation pour votre réélection à la Présidence du Sous-Comité. Je suis convaincue que sous votre direction la présente session sera couronnée de succès.

La délégation chinoise voudrait remercier le Dr Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et le secrétariat pour la façon remarquable dont ils ont préparé la présente session.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour présenter nos condoléances à la Nouvelle-Zélande et au Japon pour les dévastations et les catastrophes récentes qui les ont frappés.

Cette année nous célébrons le cinquantième anniversaire du COPUOS. Au cours de toute cette période, le Comité a engrangé des succès remarquables, notamment dans la promotion de

l'utilisation pacifique de l'espace, dans la mise en place et l'élaboration des législations spatiales et en renforçant la coopération internationale dans l'espace. Nous allons poursuivre notre soutien au Comité et promouvoir nos engagements communs et les efforts communs de la communauté internationale pour utiliser l'espace à des fins pacifiques.

Cette année marque également le cinquantième anniversaire du vol spatial habité. La Chine voudrait rendre hommage aux chercheurs et aux astronautes qui ont cherché à promouvoir le lancement des vols habités. Nous allons poursuivre cet effort afin d'atteindre nos objectifs liés à notre propre projet de vol habité.

Pour célébrer ces deux anniversaires le Bureau des affaires spatiales lancera deux expositions thématiques et nous attachons une grande importance à ces expositions car cela nous permet de montrer les réalisations obtenues au niveau national, échanger nos idées sur les compétences techniques spatiales avec les autres pays. Nous allons participer activement à ces célébrations.

L'année 2010 a connu des succès importants dans les activités spatiales pacifiques de la Chine. Nous avons effectué 15 lancements. Vingt satellites ont été mis sur orbite y compris des satellites de navigation et de positionnement du système KOMPAS, et la sonde lunaire CHANG-2. À ce jour, la Chine a déjà construit un réseau de surveillance et de contrôle des vols spatiaux qui intègre les installations spatiales et terrestres et qui sont multifonctionnelles. Ce réseau non seulement permet de surveiller les satellites mais permet également d'aider les vols habités et lancer des missions de sondes spatiales.

La large application des technologies spatiales en matière de météorologie, télédétection, protection de l'environnement ou navigation, entre autres, ont contribué fortement au développement socio-économique de la Chine. L'Exposition mondiale 2010 à Shanghai, les Jeux asiatiques, les Jeux para-asiatiques à Guangzhou, ont bénéficié de l'application des technologies spatiales. Utilisant la plateforme de satellite spatiale, la Chine a pu réaliser des travaux de recherche spatiale importants notamment dans le domaine de la météorologie spatiale, l'astronomie spatiale, l'héliophysique et l'évaluation des matières sombres.

La coopération internationale est essentielle pour promouvoir les efforts dans l'espace de tous les pays. La Chine est prête à renforcer la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace et promouvoir les

sciences de l'espace pour le bien de tous. Basées sur le principe de l'égalité et de l'avantage mutuel, les utilisations pacifiques du développement commun, la Chine dans le passé a préservé des liens étroits et des échanges étroits avec la Russie, les États-Unis, l'Ukraine et le Pakistan, entre autres, et a mené une coopération utile avec l'ESA, le Bureau des affaires spatiales, la CESAP, l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique et d'autres institutions concernées.

La Chine a également participé à différents projets internationaux tels que le réseau de calcul de la science et d'autres projets MNS. Nous avons accueilli avec l'Unesco, le programme de formation sur l'espace et les technologies de l'information à l'intention des jeunes, qui permet de promouvoir les connaissances des jeunes et renforcer leur enthousiasme.

La prévention et la réduction des catastrophes est un autre domaine important de coopération internationale pour la Chine. En tant que membre de la Charte internationale des catastrophes majeures, lorsque nous avons été frappés par un certain nombre de catastrophes naturelles dans le passé, la Chine a obtenu des données spatiales des autres membres après avoir enclenché le mécanisme pertinent de la Charte. Ce soutien est essentiel pour le travail de reconstruction et les opérations de sauvetage. De même, des informations pertinentes du satellite de ressource de la terre Chine-Bésil, le satellite de météorologie Fengun et d'autres satellites ont été proposées gratuitement aux pays qui ont été frappés par les catastrophes naturelles pour leur permettre d'évaluer l'ampleur des catastrophes.

En décembre dernier, le bureau de Beijing de UN-SPIDER a été inauguré officiellement ce qui constitue un autre pas en avant en matière de coopération spatiale entre la Chine et les Nations Unies en matière de lutte contre les catastrophes naturelles. Le Gouvernement chinois continuera à participer fortement au travail de ce bureau afin d'apporter une contribution encore plus grande à la prévention des catastrophes et à la réduction des catastrophes dans notre région.

La Chine cherche à promouvoir l'idée de l'harmonie dans l'espace respectant par là-même les principes fondamentaux des cinq traités de l'espace et nous sommes attachés à la paix et au développement de la coopération et l'État de droit dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que la communauté internationale pourra encore utiliser au mieux le régime du droit spatial et fournira une base juridique à l'exécution des opérations dans l'espace.

La Chine s'oppose à la militarisation de l'espace et à une course aux armements dans l'espace. Il y a des lacunes au sein du droit spatial actuellement concernant une escalade éventuelle des risques de militarisation de l'espace et la course aux armements. Cette situation pose un grave danger pour les activités spatiales humaines et est contraire aux intérêts de l'humanité. L'humanité a déjà connu des guerres au cours de son histoire et nous devons éviter toute menace de guerre de l'espace. Nous sommes convaincus que la meilleure possibilité pour préserver la paix et la sécurité durables dans l'espace est de conclure un traité empêchant la militarisation de l'espace et de renforcer la surveillance de l'exécution et de l'application des traités existants.

Par ailleurs, la présence croissante d'activités commerciales et privées dans l'espace implique la nécessité de créer des normes et des mesures réglementaires efficaces. Des règles liées à la viabilité à long terme des activités spatiales devraient tenir compte de la nécessité de préserver les intérêts légitimes des pays en développement en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace.

La communauté internationale devrait signer des accords dans ce sens et prendre toutes les mesures nécessaires. Le Sous-Comité juridique du COPUOS devrait également jouer un rôle important dans ce domaine. Les rêves humains se sont réalisés dans l'espace et sont devenus une réalité. Nous poursuivons une mission honorable et nous travaillons pour le bien-être de l'humanité. Nous devrions accomplir les différentes tâches qui nous incombent, c'est-à-dire l'exploration et l'utilisation de l'espace. Nous sommes prêts à apporter notre contribution à cette noble cause et nous allons le faire de façon active, constructive et responsable. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine pour cette déclaration. Je vais maintenant donner la parole au représentant de la République tchèque. Je vais donner la parole à M. Kopal.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom de ma délégation, je voudrais faire un certain nombre de commentaires au titre du point 3 de l'ordre du jour, "Débat général", à cette cinquantième session du Sous-Comité juridique du COPUOS.

Avant de ce faire, je voudrais dire toute notre satisfaction de vous voir, une fois de plus, cette année, à la Présidence de ce Sous-Comité. Nous vous souhaitons plein succès au cours de cette deuxième année de votre mandat.

Nous voudrions également souhaiter la bienvenue à Mme Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales, le secrétaire du Sous-Comité, M. Hedman, et nous voudrions également féliciter tous les membres du Bureau des affaires spatiales qui ont participé à la préparation de la présente session du Sous-Comité juridique.

Au nom de ma délégation, je voudrais également présenter toutes mes condoléances et toute la solidarité avec le peuple du Japon que nous admirons pour son attitude héroïque face à la catastrophe qui les a frappés.

Nous voudrions présenter nos condoléances à la population de la Nouvelle-Zélande.

La République tchèque a toujours reconnu le rôle important joué par le COPUOS et le Sous-Comité juridique dans la mise en place et l'élargissement de la base juridique des activités spatiales. Nous avons donc approuvé toutes ses initiatives donc l'objectif a été de promouvoir ses nobles objectifs. Pendant plusieurs années, nous avons notamment examiné de très près le point 4 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" et nous avons également participé aux débats du groupe de travail sur ce point qui l'année dernière était présidé, et j'espère que cette année ce sera également le cas, qui était présidé par le représentant de la Belgique, le Dr Jean-François Mayence.

Ma délégation a suivi avec un grand intérêt les débats liés à l'Accord de 1979 concernant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. Le document A/AC.105/C.2/L.272 élaboré conjointement par les États parties à l'Accord sur la Lune qui présente les avantages d'adhérer à cet accord, reste d'actualité. Nous sommes convaincus que ce débat devrait se poursuivre à la présente session du Sous-Comité en se concentrant essentiellement sur les points mentionnés dans l'ordre du jour provisoire de cette présente session, document L.280.

La délégation de la République tchèque a déjà eu la possibilité de se féliciter des résultats obtenus par le groupe d'experts conjoint du Sous-Comité scientifique et technique et de l'AIEA. Ce groupe d'experts a réalisé une tâche très difficile, à savoir l'élaboration d'objectifs et de recommandations techniques, créant ainsi un cadre de sûreté pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Tout en reconnaissant le bien-fondé de l'idée d'une révision des principes de 1992, que la révision de ces principes ne soit pas appropriée à ce stade, nous sommes d'accord avec les recommandations du Sous-Comité juridique adoptées l'année dernière pour garder ce point à notre ordre du jour.

Pour ce qui est du point 8, “Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile”, je voudrais souligner que le Comité d'experts gouvernementaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé, l'UNIDROIT, a récemment finalisé un projet préliminaire du protocole spatial qui pourrait constituer une contribution aux séries de protocoles spécifiques à la Convention du Cape. C'est maintenant à l'organe gouverneur de l'UNIDROIT de décider de l'organisation d'une conférence diplomatique chargée d'adopter ce protocole spatial.

La République tchèque se félicite des efforts du Bureau des affaires spatiales, du Gouvernement de la Thaïlande et de l'Agence européenne visant à organiser un autre atelier sur le droit spatial, atelier qui s'est tenu à Bangkok en Thaïlande du 16 au 19 novembre 2010. Nous espérons que les Nations Unies pourront continuer dans le même esprit, dans un esprit de coopération ses travaux lors des prochaines réunions.

Nous voudrions maintenant aborder un autre point à savoir “Échange d'informations sur la législation nationale liée à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace”. Grâce aux indications très capables de Mme Marboe de l'Autriche, les débats sur ce point au cours du groupe de travail qu'elle préside, est un autre exemple des efforts productifs de ce Sous-Comité. Nous espérons que cela permettra d'adopter un rapport important sur les activités de ce groupe de travail, y compris des conclusions sur le développement futur de la coopération internationale dans ce domaine.

En conclusion, permettez-moi de mentionner un autre point, un point qui nous intéresse tout particulièrement. La République tchèque se félicite du fait que le Sous-Comité scientifique et technique a accompli, après le rapport technique de 1999 sur les débris, un autre pas pour faire face à ce problème. Les Directives de réduction des débris spatiaux du COPUOS qui ont été approuvées par la résolution 62/217 de l'Assemblée générale le 21 décembre 2007 constituent également une bonne base pour examiner les aspects juridiques de ces sous-produits indésirables de nos activités spatiales.

Notre délégation a toujours estimé qu'il fallait examiner les aspects juridiques des débris spatiaux au sein du Sous-Comité juridique. En effet, nous souhaitons élaborer une série de principes des Nations Unies conformément à ce qui a été fait en 1992. Pour cette raison, ma délégation présente à la présente session un document de

travail intitulé “Évaluation des aspects juridiques des Directives concernant la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin de traduire ces directives et les transformer en principes qui ensuite pourraient être adoptés par l'Assemblée générale”, document A/AC.105/C.2/L.283 en date du 9 mars 2011. Je voudrais attirer l'attention de toutes les délégations et observateurs sur ce document de travail. Nous avons l'intention de présenter ce document de façon plus détaillée plus tard au cours de l'examen des points pertinents de notre ordre du jour.

Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je vais maintenant donner la parole au Kenya. Je donne la parole à Son Excellence l'Ambassadrice Kirui du Kenya.

**Mme N. KIRUI** (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter pour la façon dont vous avez dirigé la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique et vous pouvez compter sur notre plein soutien à la présente session.

Nous voudrions également remercier la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Othman, et son personnel pour la préparation de la présente session. Nous voudrions également présenter toutes nos condoléances et toute notre solidarité aux populations de Nouvelle-Zélande et du Japon suite aux catastrophes récentes qui les ont frappées.

Ma délégation, Monsieur le Président, souscrit à la déclaration faite par le représentant permanent de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Ali Soltanieh, déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cette année, le CUPEA fête son cinquantième anniversaire et le cinquantième anniversaire du premier vol habité. Le Kenya tient à exprimer sa reconnaissance au CUPEA et à ses deux Sous-Comités pour tout le travail accompli dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique par le biais des principes et des traités qui régissent les activités spatiales.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le Kenya a porté ses efforts sur la coordination de ses activités spatiales sous la houlette d'une seule agence : le Secrétariat national kenyan des activités spatiales qui dépend du Ministère d'État de la défense qui précèdera la Commission spatiale kenyane. En tant que pays nous continuerons de participer aux efforts du CUPEA.

Monsieur le Président, le Kenya a signé un accord de coopération avec l'Algérie, le Nigeria et l'Afrique du sud sur la constellation de satellites de gestion des ressources, une constellation africaine. L'objectif est de renforcer la coopération et de mettre en place une constellation de satellites à basse orbite terrestre pour dresser la carte des ressources et prévoir le temps qu'il fera en Afrique. Nous continuerons de travailler avec le CUPEA pour veiller à ce que tous les pays de notre région profitent du potentiel important de ces activités.

Monsieur le Président, cette année le Kenya accueille la 4<sup>e</sup> Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences spatiales au développement durable, du 26 au 28 septembre à Mombassa. Cette conférence reviendra également sur le rôle que l'application des techniques spatiales peut jouer dans la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial sur le développement durable. À cet égard, au nom de mon Gouvernement, le Kenya, Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous inviter et inviter tous les délégués ici présents à cette conférence très importante. Le Kenya assurera la liaison avec le Bureau des affaires spatiales et d'autres partenaires dans le domaine de l'espace pour garantir le succès de cette conférence.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la représentante du Kenya pour sa déclaration. Merci, Mme l'Ambassadeur, pour votre déclaration.

Le prochain orateur sur ma liste, le représentant de l'Institut international du droit de l'espace et déclaration conjointe avec la Fédération internationale d'astronautique, Mme Masson-Zwaan. La représentante de l'Institut international du droit de l'espace et de la Fédération internationale d'astronautique a la parole.

**Mme T. MASSON-ZWAAN** (Institut international du droit de l'espace et Fédération internationale d'astronautique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vais faire une déclaration au nom de l'Institut international du droit de l'espace et je vais dire quelques mots également au nom de notre organisation sœur, la Fédération internationale d'astronautique qui n'a pas pu être là aujourd'hui.

Comme vous le savez, l'Institut international du droit de l'espace a présenté un rapport écrit sur ses activités pour l'année 2010, qui figure dans la documentation de cette réunion et je tiens, à ce stade, à mettre en exergue certains des points

saillants de ce rapport. Je vous renvoie au texte écrit si vous voulez davantage d'informations.

Notre institut a été fondé en 1960, il s'agissait à l'origine d'une organisation non gouvernementale indépendante ayant pour but de promouvoir l'élaboration du droit de l'espace en partenariat avec plusieurs institutions nationales et internationales. Celui-ci a fêté son cinquantième anniversaire en 2010. Cet institut est composé d'individus et d'institutions représentant plus de 40 pays qui ont été élus et choisis sur la base de leurs contributions dans le domaine du droit de l'espace ou d'autres sciences sociales liées aux activités spatiales. Celui-ci tient un colloque annuel sur les questions d'actualité dans le domaine du droit de l'espace qui a lieu en parallèle du Congrès international d'astronautique chaque année. Au cours de ce colloque, nous essayons d'aborder des questions qui sont d'un intérêt tout particulier pour les acteurs du domaine spatial.

Autre activité principale, c'est le Concours Manfred Lachs de procédés simulés dans le domaine du droit de l'espace, organisé depuis 1992.

Nous remettons également des prix aux membres distingués de la communauté du droit de l'espace. Le Pr Kopal, par exemple, a reçu un prix pour sa carrière. La Dr Esospina également, et le Dr M. Contant a également reçu un prix, et le Prix Dirix Ferchow a été remis à Philippe Deman étant donné que c'est l'auteur le plus jeune d'un papier, lors du colloque de notre institut.

Quelques activités en 2010. En mars 2010, au cours de la session du Sous-Comité juridique, nous avons organisé avec le Centre européen du droit spatial, un colloque sur la législation spatiale nationale. L'année dernière, en mai 2010, nous avons organisé également un colloque sur le droit et la politique de l'espace à Washington D.C. Il a été organisé en collaboration avec notre institut, l'Association internationale d'astronautique en partenariat avec la World Secure Foundation, Arianespace et l'Institut européen des politiques spatiales et un rapport a été publié sur la politique spatiale.

Le 53<sup>e</sup> Colloque de notre institut a eu lieu du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre à Prague. Nous avons organisé le 19<sup>e</sup> Concours Manfred Lachs de procès simulé de l'ordre de l'espace, l'affaire concernait le tourisme suborbital. Des phases préliminaires de cette compétition ont eu lieu au niveau régional en Europe, en Amérique et en Asie-Pacifique. Trois juges de la Cour internationale de justice ont jugé les finales. Le gagnant des finales cette année a été l'Université Georges Washington des États-Unis, en deuxième position, on a trouvé l'Université de Singapour et en troisième position l'Université de

Cologne en Allemagne. Je tiens à exprimer notre reconnaissance aux institutions qui ont financé la participation des gagnants de ces trois phases régionales, qui ont permis aux étudiants de venir au Congrès international d'astronautique pour prendre part à la finale. Il s'agit du Centre européen du droit spatial, de l'Agence spatiale européenne, de la JAXA et de la Secure World Foundation qui a financé la participation de l'équipe américaine. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier de leur soutien, un soutien qui ne date pas d'hier. Ils ont permis la participation de nombreux étudiants à cette compétition assez exceptionnelle qui est la seule en son genre, étant donné, comme je vous l'ai dit, ce sont les membres de la Cour internationale de justice qui décident qui sont les gagnants.

En décembre 2010, a également eu lieu le 5<sup>e</sup> Colloque Eilene Galloway sur les principaux défis dans le domaine du droit spatial. Cette année, c'est l'Article IX du Traité sur l'espace extra-atmosphérique qui a été abordé. Certains papiers seront publiés dans le rapport de notre Institut.

Cette après-midi, comme vous le savez, nous organisons de concert avec le Centre européen du droit spatial, un colloque. J'espère que vous y prendrez tous part. Celui-ci sera suivi d'une réception à 18 heures que nous organisons de concert avec notre partenaire au rez-de-chaussée du bâtiment F. Comme vous le savez, il s'agira d'un colloque portant sur le nouveau regard sur la délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique.

Nous organiserons les 6 et 7 juin une conférence avec l'Association indonésienne de droit international pour la région Asie-Pacifique, et notamment dans le cadre des phases régionales du Concours Manfred Lachs de procès simulé de droit de l'espace. Le thème de cette conférence c'est "Le rôle du droit à l'ère spatiale asiatique ; institutions et applications". Une information est à disposition dans le fond de la salle.

Le 62<sup>e</sup> Colloque de notre Institut sur le droit de l'espace extra-atmosphérique aura lieu du 3 au 7 octobre 2011 à Cape Town dans la ville du Cape. Ce colloque accueillera le 3<sup>e</sup> exposé Nandasiri Jasentuliyana et des questions juridiques liées aux vols spatiaux commerciaux, à l'application des techniques spatiales en Afrique, aux questions environnementales des activités spatiales seront abordées. Une table-ronde juridique et scientifique aura lieu à la ville du Cape sur la remédiation de l'environnement spatial.

Les finales du 20<sup>e</sup> Concours Manfred Lachs auront lieu en 2011. Trois juges de la Cour internationale de justice ont été invités pour juger la finale. Les phases régionales auront lieu en Europe,

en Amérique du nord et en Asie-Pacifique. En outre, j'ai le plaisir de vous informer qu'une phase africaine sera organisée, l'objectif étant d'accueillir des phases régionales également pour l'Afrique à partir de 2012. La Colombie a accepté l'invitation de participer cette année aux phases nord-américaines de cette compétition et nous espérons pouvoir organiser également des phases en Amérique latine.

Pour ce qui est de l'Asie et du Pacifique, nous organiserons cela pour la première fois à Djakarta en Indonésie en coopération avec l'Association indonésienne du droit international et c'est l'Université de Pélista qui l'accueillera.

Le compte-rendu du 51<sup>e</sup> Colloque sur le droit de l'espace extra-atmosphérique à Daejeon a été publié par l'Institut américain d'astronautique et d'aéronautique. Les conclusions du 5<sup>e</sup> Colloque à Prague seront également publiées.

Un livre avec les papiers présentés par les chercheurs sera publié avec le soutien de l'ISRO. L'Institut a publié à nouveau un livre de 1972 du Judge Lachs à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Institut. J'ai le plaisir d'offrir une copie de cet ouvrage à la bibliothèque du Bureau des affaires spatiales.

En guise de conclusion, nous avons l'honneur de coopérer avec le CUPEA et ses organes subsidiaires pour développer plus en avant le droit de l'espace. Nous continuerons et sommes prêts à vous aider à mener à bien les études de fond nécessaires pour documenter les questions abordées ici. Ce sera un honneur pour nous de continuer à travailler avec vous notamment s'il y a un travail de préparation à faire, nous serons prêts à vous aider. J'invite les délégués intéressés à envisager de se joindre à notre Institut. J'ai des formulaires, si vous voulez vous inscrire.

Si vous le permettez, maintenant je vais vous lire une déclaration au nom de mon collègue, le Président de la Fédération internationale d'astronautique. Comme vous le savez, il s'agit d'une fédération mondiale d'institutions active dans le domaine de l'espace. Cette fédération est très connue étant donné que c'est l'organisateur de la première Conférence spatiale et du Congrès international d'astronautique. Cette organisation est composée de 205 organisations de 58 pays. Nous avons un nombre croissant de membres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Elle comprend les principales agences spatiales au niveau international, les bureaux spatiaux nationaux, les autorités, en particulier, de pays émergents. Elle est également composée de sociétés de l'industrie, d'instituts de recherche et d'associations professionnelles.

En 2011, elle a fêté son 60<sup>e</sup> anniversaire. Toute une série de manifestations ont été organisées. Elles ont commencé l'année dernière lors de la réunion de printemps à Paris au mois de mars et arriveront à leur fin en Afrique du sud dans la ville du Cape lorsqu'aura lieu le 62<sup>e</sup> Congrès international d'astronautique. Celle-ci a beaucoup évolué. Elle a été un médiateur entre les puissances spatiales et le reste du monde et a contribué à la prolifération des connaissances et a permis de faciliter l'accès aux biens spatiaux.

En 2010, pour mentionner quelques activités, tout d'abord je me dois de mentionner le Congrès international d'astronautique organisé à Prague en République tchèque du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010, organisé par le Bureau spatial tchèque avec un nombre record de 3 500 participants. Plus de 1 600 exposés techniques ont été présentés, 160 sessions, 12 manifestations publiques ont eu lieu et la Fédération a eu l'honneur de participer à l'élaboration de ce congrès.

La Fédération a également mis en place un programme de financement et de bourse destinés à financer la participation des jeunes à ce congrès. Nous finançons également des ateliers de concert avec le Bureau des affaires spatiales, une série d'ateliers pour les représentants des nations spatiales émergentes. Le dernier atelier en date a porté sur les applications GNSS au service du développement humain. Il a eu lieu à Prague en République tchèque la semaine précédant le Congrès international d'astronautique. Le prochain atelier aura lieu du 30 septembre au 2 octobre dans la ville du Cape, en conjonction du 62<sup>e</sup> Congrès international d'astronautique. Le thème sera "L'espace pour la sécurité de l'environnement et la sécurité humaine".

En mai 2010, la Fédération a également organisé la Conférence mondiale sur la Lune. La Conférence a réuni l'Administration spatiale nationale chinoise, son bureau sur la Lune, le Programme d'ingénierie des vols habités, la China Aerospace and Technology Corporation et l'Académie chinoise de technologies spatiales, ainsi que d'autres acteurs du domaine de l'espace, la NASA, l'Agence spatiale européenne, l'ISRO, la JAXA, ROSCOSMOS et d'autres.

En outre, de concert avec l'institut que je représente, nous avons préparé un DVD qui reprend les événements principaux de l'initiative spatiale.

En guise de conclusion, je vous renvoie au Congrès international d'astronautique qui aura lieu dans la ville du Cape en Afrique du sud du 3 au 7 octobre 2011. L'Afrique est mise à l'honneur cette année. On parle de renaissance spatiale de l'Afrique. Celui-ci sera organisé comme une

manifestation africaine et en ce qui concerne la Fédération, elle jouera un rôle très important dans la Conférence des dirigeants africains, un rôle tout particulier dans la IV<sup>e</sup> Conférence des dirigeants africains qui aura lieu avant le Congrès international à Mombassa au Kenya. L'idée est de prendre les contributions de cette réunion et de les intégrer dans le Congrès international d'astronautique.

Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de faire ces présentations et de dire quelques mots au nom du Président de la Fédération internationale d'astronautique. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Madame. Je vous remercie, vous Madame, Présidente de l'Institut international de droit spatial, merci d'avoir fait une déclaration au nom de votre Institut et au nom de la Fédération internationale d'astronautique.

Le prochain orateur sur ma liste est l'Ambassadeur de la Roumanie. La Roumanie a la parole.

**M. F. RIMNICEANU** (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom de la délégation roumaine, je tiens à présenter nos condoléances et à faire part de notre solidarité au peuple du Japon et au Gouvernement du Japon suite aux pertes de vies très importantes et aux dégâts qui ont été occasionnés par le tremblement de terre et le tsunami.

Monsieur le Président, en tant que Président du CUPEA, j'attire votre attention sur le document L.283 concernant le cinquantième anniversaire du premier vol habité et le cinquantième anniversaire du CUPEA. Je tiens à revenir sur le processus de décision qui a abouti à ce projet de déclaration.

Le groupe de travail plénier a décidé qu'un document devait être présenté. L'objectif étant d'adopter cette déclaration lors du Segment de haut niveau. Ce projet de déclaration devait être négocié par les États membres du Comité et parachevé avant la cinquante-quatrième session du Comité. Le groupe de travail a pris note du fait qu'à cet égard, des consultations avaient eu lieu lors de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique sous la direction du Président du Comité sur la base d'un document officieux préparé par le secrétariat et distribué auprès des missions permanentes ici à Vienne, et a également accepté que le Président, de concert avec le secrétariat, devrait préparer un document de la Présidence devant être publié dans les six langues des Nations Unies, pour pouvoir être ensuite examiné

par le Sous-Comité juridique lors de sa cinquantième session, la session qui nous réunit. Au cours de cette session, nous devons donc adopter ce projet de déclaration officiellement. Je demanderai aux délégations qui ont des observations à faire sur ce projet de déclaration, en plus des observations qui ont déjà été faites par les missions permanentes qui sont déjà incluses dans ce texte, de s'adresser au secrétariat pour qu'une réunion puisse avoir lieu pour maintenir des consultations et parachever ce projet de déclaration. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de la Roumanie qui est le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je vois que l'Autriche a demandé la parole. Je vais lui donner la parole. Le représentant de l'Autriche, M. Beham, s'il vous plaît.

**M. M. BEHAM** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à nouveau à la Présidence du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que sous votre direction, nos travaux s'en verront bonifiés. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance la plus sincère à la Directrice du Bureau des affaires spatiales ainsi qu'à son équipe très compétente pour leur assistance précieuse dans la préparation de cette session.

Nous tenons également à présenter nos condoléances, Monsieur le Président, au Japon suite à toutes les vies humaines qui ont été perdues suite au tremblement de terre et au tsunami dans ce pays.

Monsieur le Président, l'Autriche se félicite du thème choisi pour le colloque, "Nouveau regard sur la délimitation de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique", organisé par l'Institut international du droit de l'espace et le Centre européen du droit spatial. À cet égard, je tiens à vous informer que nous avons présenté cette année un rapport sur la législation autrichienne sur la délimitation de l'espace aérien et la définition de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens également à attirer votre attention sur la Conférence sur les normes non-contraignantes dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique ; la fonction de ces normes non-contraignantes dans le droit international de l'espace organisé par le point national de contact de l'Autriche pour le droit de l'espace de l'Université de Vienne. Des praticiens analyseront lors de celle-ci, le rôle de ces dispositions non-contraignantes dans le droit international et dans le droit international de l'espace en particulier, et mettront l'accent sur l'incidence de celle-ci sur la conduite des activités

spatiales. Cette conférence aura lieu en marge du Sous-Comité juridique le samedi 2 avril 2011 de 9h30 à 17h30 à la Faculté de droit de l'Université de Vienne.

En outre, je vous informe de l'exposition d'art contemporain international qui aura lieu à la Counsalley de Vienne à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol habité. Cette exposition sera ouverte du 31 mars au 15 août 2011 et a pour but de refléter les dimensions politiques, métaphoriques et esthétiques liées à l'idée de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, l'année dernière, nous avons maintenu des débats de fond sur la question de la législation spatiale nationale lors du colloque et dans le cadre du groupe de travail sous la présidence du Pr Irmgard Marboe, nous avons réalisé des progrès significatifs. Le groupe de travail célébrera sa dernière réunion lors de la session du Sous-Comité. Nous espérons pouvoir adopter un rapport exhaustif qui reflètera nos travaux au cours des deux dernières années. En plus de l'adoption de ce rapport, nous devrions également utiliser cette session du Sous-Comité juridique pour débattre de l'avenir. À notre avis, le rapport du groupe de travail devrait servir de base de recommandations pour le Sous-Comité pour ce qui est de la législation spatiale nationale ou même pour une résolution présentée à l'Assemblée générale.

Je tiens à vous informer que l'Autriche est particulièrement intéressée par ce point de l'ordre du jour, étant donné que nous planchons sur une législation nationale dans le domaine de l'espace. Vous vous en souviendrez, l'Autriche avait fait rapport l'année dernière au niveau du Sous-Comité sur les progrès réalisés sur cette question. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons continué de plancher sur ce projet de loi et nous sommes en train de le parachever. Celui-ci sera ensuite soumis à l'opinion publique. À ce stade, je tiens à vous indiquer que les travaux et les conclusions du groupe de travail du Sous-Comité sur la législation spatiale nationale ont grandement contribué à l'élaboration de notre propre texte.

Nous avons ainsi pu examiner quelles étaient les différentes législations nationales comparées et nous espérons pouvoir parachever ce processus cette année.

En plus de ces efforts d'élaboration d'une législation nationale, sachez que nous avons également lancé un projet de recherche, lancé par des universités canadiennes et autrichiennes, l'objectif étant de mesurer la luminosité d'étoiles de grande taille en utilisant la photométrie différenciée. Dans le cadre de ce projet, le premier

satellite autrichien qui est en train d'être monté et d'être équipé, sera lancé au premier trimestre 2011. Le satellite Bright Target Explorer sera utilisé pour observer les étoiles de grande taille. Les données concernant les vibrations de ces étoiles nous permettront d'avoir de nouvelles informations sur la composition de ces étoiles et sur l'évolution chimique de l'univers.

Pour l'Autriche, ce projet et la construction de Bright Target Explorer constituent d'un point de vue technique et d'un point de vue juridique également, une nouvelle ère dans le domaine spatial.

Monsieur le Président, permettez-moi de revenir à une question qui est un point de l'ordre du jour qui est particulièrement important pour l'Autriche. Il s'agit de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique. L'année dernière, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, un groupe de travail très productif s'est réuni, il a été présidé par notre collègue belge, il a planté le décor et fixé le programme de travail pour cette année et nous espérons pouvoir continuer de parler de l'Accord sur la Lune, de la question de la responsabilité et de l'immatriculation des objets spatiaux en cas de transfert des droits de propriété. Je vous renvoie, Monsieur le Président, au Colloque sur l'Accord sur la Lune, qui a eu lieu l'année dernière ici à l'Académie diplomatique de Vienne. Lors de ce colloque a eu lieu un débat ouvert et franc sur l'Accord sur la Lune et beaucoup d'arguments très intéressants y ont été présentés. J'espère que ce débat très fructueux contribuera à l'examen de ce point de l'ordre du jour au cours de notre session.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les délégations pour leur intérêt et leur soutien à ce colloque ainsi que pour remercier les conférenciers pour leur contribution et leur participation active aux débats.

Monsieur le Président, pour ce qui est maintenant du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, je tiens à mettre en exergue ici le soutien continu de l'Autriche à ces activités. Le point de contact national dans le domaine du droit spatial est appuyé par le Ministre autrichien du transport, de l'innovation et de la technologie. Ce point national de contact, cette institution a été fondée en 2001 par le Pr Bruner à l'Université de Graz et a été transférée en 2009 au Pr Irmgard Marboe à l'Université de Vienne. Le droit de l'espace fait partie du tronc général dans l'étude du droit international qui est une discipline obligatoire à toutes les facultés de droit de l'Autriche, Vienne, Graz, Salzbourg, Innsbruck et Linz.

Certaines facultés offrent, sachez-le, des cours spécialisés dans le domaine du droit de l'espace, il s'agit d'une option. Chaque année, les étudiants autrichiens qui prennent part au Cours d'été de droit et de politique dans le domaine de l'espace qui est organisé par le Centre européen du droit spatial est également une autre manifestation digne d'intérêt.

Du 11 juillet au 9 septembre 2011, le Programme des études spatiales de l'Université internationale de l'espace aura lieu à Graz. Il met l'accent sur le droit de l'espace.

En conclusion, permettez-moi de souligner, Monsieur le Président, que la délégation autrichienne continuera de soutenir les travaux et délibérations du Sous-Comité ainsi que les travaux et les délibérations du Bureau des affaires spatiales et nous espérons que la cinquantième session du Sous-Comité juridique sera productive. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Autriche pour sa déclaration. Merci M. Beham pour votre déclaration.

Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer à ce stade au titre du point 3, "Débat général" ? Y a-t-il des délégations désirant s'exprimer ce matin ? Nous avons le temps, si vous voulez le faire, c'est le moment. Cela ne semble pas être le cas. Nous allons poursuivre l'examen du point 3, "Débat général", demain matin.

Mesdames et Messieurs, j'ai une demande venant de la Directrice du Bureau des affaires spatiales qui souhaite prendre la parole devant le Sous-Comité juridique ce matin. Puisqu'il nous reste du temps et s'il n'y a pas d'objections, je vais donner la parole à la Directrice du Bureau des affaires spatiales et, au nom du Sous-Comité juridique, je l'invite à prendre la parole. Il n'y a pas d'objections. Madame, vous avez la parole.

**Mme M. OTHMAN** (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au nom du Bureau, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la Présidence. Vous pouvez compter sur notre plein soutien.

Avant de passer à ma déclaration, je voudrais également présenter toutes les condoléances au nom du Bureau, aux populations de Nouvelle-Zélande et du Japon suite à la perte de vies due aux catastrophes qui les ont récemment frappées.

C'est un grand plaisir, Mesdames et Messieurs, de prendre la parole devant le Sous-Comité juridique afin d'évaluer les activités du Bureau des affaires spatiales liées au droit spatial

international au cours de l'année écoulée et de vous parler de nos projets d'avenir.

Au cours de l'année écoulée, le Bureau s'est acquitté de la responsabilité de secrétaire général au titre des traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Pour ce qui est de l'immatriculation des objets lancés dans l'espace au titre de la Convention de 1976 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace et la résolution 17/21 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1971, au cours de l'année écoulée, l'Algérie, la Chine, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Suède, la Malaisie, la République de Corée, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que les États-Unis d'Amérique, ont communiqué des informations concernant des objets spatiaux au titre de la Convention sur l'immatriculation et la résolution 17/21B. Comme par le passé, cette information figure dans les documents séries STSG SERE et A/AC.105/INF. respectivement.

Nous voudrions également vous informer que plusieurs documents sont en train d'être examinés par les systèmes de traduction et les services d'édition des Nations Unies et seront disponibles sur le site du Bureau dans toutes les langues officielles.

Nous avons le plaisir de vous informer que les efforts du Sous-Comité dans ce domaine qui ont abouti à l'adoption en 2007 de la résolution 62/101 de l'Assemblée générale continuent à porter leurs fruits.

Nous avons le plaisir de vous informer que l'année dernière, aussi bien le Costa Rica que la Jamahiriya arabe libyenne ont adhéré à la Convention sur l'immatriculation. Nous avons également apporté de l'aide à un certain nombre d'États concernant les pratiques en matière d'immatriculation en espérant qu'ils vont adhérer à la Convention au plus tôt.

Nous avons vu apparaître de nouveaux États mais en plus, nous avons noté que de nombreux États établis, notamment ceux qui ont une longue histoire de lancement des objets dans l'espace et au-delà cherchent à régler les questions liées à l'immatriculation.

Comme vous le savez, la résolution 62/101 demande au Bureau de rendre disponibles les formulaires types d'immatriculation pour faciliter et harmoniser l'immatriculation. Au cours de l'année écoulée, plusieurs États ont commencé à utiliser ce formulaire. Le Bureau obtient des informations de retour des usagers sur ce formulaire et nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à fournir tous leurs commentaires.

Sur la base de cette information provenant des usagers, nous avons l'intention de proposer une nouvelle version de ce formulaire et nous espérons que cela permettra de rendre le mécanisme d'immatriculation plus efficace et efficient.

Nous voudrions également saisir cette occasion une fois de plus pour noter la volonté des États membres et des organisations intergouvernementales internationales à évaluer leurs pratiques et d'envisager des propositions du Bureau sur la meilleure façon d'harmoniser les pratiques d'immatriculation.

Nous voudrions notamment remercier les États et les organisations pour leur soutien. Sans ce soutien, il n'aurait pas été possible de mettre en œuvre cette résolution.

Malgré tous ces succès, nous voudrions une fois de plus encourager tous les États membres qui ont lancé ou qui ont des objets dans l'espace à s'enregistrer auprès du secrétaire général conformément à la Convention sur l'immatriculation ou la résolution de l'Assemblée générale.

Nous voudrions également attirer votre attention sur l'article 2 de la Convention demandant aux États parties d'informer le secrétaire général sur la création de registres nationaux et invite tous les États parties qui ne l'ont pas fait à nous informer le cas échéant. Nous sommes prêts à aider les États membres et les organisations intergouvernementales à procéder à l'immatriculation des objets spatiaux.

Pour ce qui est des autres obligations du secrétaire général, le Bureau souhaiterait vous informer que nous avons reçu et diffusé les informations fournies par les États membres au titre de l'article 6 du Traité sur l'espace et l'article 5 de l'Accord sur le sauvetage. Cette information est liée au recouvrement des objets spatiaux ainsi qu'aux informations sur les objets spatiaux actuellement sur l'orbite. Cette information a été distribuée dans le cadre des séries A/AC.105.

Pour nous acquitter de ces obligations, nous surveillons les lancements et les compositions des objets spatiaux et préservons une ligne spéciale 24h/24, 7j/7 pour répondre aux questions concernant la réentrée des objets spatiaux. Nous sommes également le point focal des Nations Unies pour la réentrée des objets spatiaux alimentés par le nucléaire dans le cadre du Plan de gestion des rayonnements d'urgence des organisations internationales. En cette capacité, le Bureau maintient également des contacts étroits avec le Centre de réponse à des urgences de l'AIEA qui est l'entité de coordination de ce plan et fournit des

notifications des objets spatiaux alimentés avec sources d'énergie nucléaires.

Comme d'habitude, nous avons actualisé le statut des traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Dans la brochure ST/Space11/Rev.1/Add.4, vous trouverez des informations au 1<sup>er</sup> janvier 2011 concernant les États parties et les signataires additionnels des traités des Nations Unies et des accords internationaux liés aux activités dans l'espace. Le Traité sur l'espace a 100 États parties et 26 États signataires ; l'Accord sur le sauvetage a 91 États parties et 24 États signataires ; la Convention sur la responsabilité, 88 États parties et 23 États signataires ; la Convention sur l'immatriculation, 55 États parties et 4 États signataires ; l'Accord sur la Lune, 13 États parties et 4 États signataires.

Dans le cadre de son programme sur la mise en place des capacités en matière de droit spatial, le Bureau cherche à promouvoir l'acceptation et l'application des Traités et Principes des Nations Unies relatifs à l'espace afin de permettre un échange d'informations sur le droit et les politiques spatiales et nous encourageons des stages de formation en matière de droit spatial.

Le Bureau a organisé en 2010, conjointement avec le Gouvernement de la Thaïlande, avec l'Agence de développement des technologies spatiales, l'ESA, et l'Organisation de coopération spatiale Asie-Pacifique, a organisé le 7<sup>e</sup> Atelier sur le droit spatial qui s'est tenu à Bangkok du 16 au 19 novembre 2010. Le rapport de l'Atelier est disponible, document A/AC.105/989.

J'ai également le plaisir de vous informer que les conclusions de cet atelier seront distribuées sous forme de CD-Rom pendant la présente session.

Nous envisageons également avec le Gouvernement du Kenya la possibilité d'organiser une session spéciale sur les différents aspects du droit spatial en marge de la 4<sup>e</sup> Conférence des dirigeants africains sur les sciences et technologies spatiales aux fins du développement durable, qui se tiendra du 26 au 28 septembre prochain à Mombassa au Kenya.

Comme nous l'a demandé le Sous-Comité, nous continuons à collaborer avec les experts pour le développement d'un programme d'étude du droit spatial. Une version à jour vous sera distribuée très bientôt pendant la présente session.

Dernier point, le Bureau appuie les activités du Sous-Comité dans ses efforts à renforcer les capacités en matière de droit spatial. Entre autre, il y a une révision de l'Annuaire sur les possibilités

de formation en droit spatial. L'édition 2010 vous sera distribuée sous forme de CRP et vous trouverez également toutes les informations sur notre site. Il s'agit également de renforcer la coopération avec les entités et organisations du droit spatial afin de contribuer aux efforts visant à promouvoir le développement du droit spatial.

Nous avons participé au Centre européen du droit spatial et de son École d'été en septembre 2010 et nous allons également promouvoir l'application du droit international, nous allons apporter l'assistance technique aux gouvernements sur les questions liées au droit spatial.

Nous sommes heureux de vous informer que nous continuons à travailler à améliorer les pages internet consacrées au droit spatial. Non seulement nous fournissons aux États membres des outils de référence tel que l'indice en ligne sur les objets lancés ou la base de données du droit spatial national, ce site sur la toile fournit également le texte des traités, des résolutions et documents pertinents de l'Assemblée générale et ceci dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

Nous allons saisir cette occasion pour vous inviter à nous fournir les textes de politique et législation spatiale que nous pourrions inclure sur notre site.

Je voudrais réaffirmer la volonté du Bureau des affaires spatiales à vous aider dans le domaine du droit spatial. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Mme la Directrice du Bureau des affaires spatiales, pour cette déclaration circonstanciée.

Mesdames et Messieurs, je vais bientôt lever la séance, mais avant de ce faire je voudrais vous rappeler le programme de cette après-midi.

Nous allons nous retrouver à 15 heures et je vais suspendre la séance du Sous-Comité afin de laisser le temps pour le colloque. La 821<sup>e</sup> séance du Sous-Comité sera levée à la fin du colloque de cette après-midi. Avez-vous des commentaires ou des questions à poser ? Cela ne semble pas être le cas.

Je voudrais vous informer que la liste provisoire des participants pour la présente session sera distribuée en début de semaine. Je voudrais demander à toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer une lettre officielle contenant le nom de leur représentant au secrétariat.

*La séance est levée à 12 h 14.*